

Association échange dell'arte



Inscription marché de Noël 2025

la mise en place a l 'espace du moulin (St Agnan) se fera entre 8 h et 9 h le matin du 29 novembre .et la fermeture de l 'événement sera a 17h30

La participation (emplacement) est fixée a 5 euros la table (grille d 'exposition fournie si besoin) , une grille sans table sera considérée comme un emplacement ,

nom ou raison sociale Prénom :.....

adresse postale :.....

telephone adresse mail :.....

produits proposés :

.....
.....

pour les professionnels , merci de fournir une copie du kbis

nombre de tables (120X80) : nombre grille expo

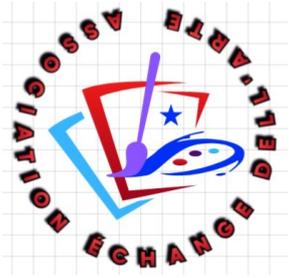
je m'engage a ne présenter que des produits de ma fabrication et d 'assurer une présence sur mon stand pendant la durée de la manifestation

j'ai pris connaissance du règlement joint

j'adresse ce bulletin d 'inscription , le protocole (les deux signés) ainsi qu'un chèque d'un montant de euros libellé a : **association échange dell'arte** a l 'adresse suivante :

association echange dell'arte 9 rue ernest beauvais 89340 st Agnan

a :..... le..... signature



Association échange dell'arte

asso,echangedellarte@gmail.com



règlement et protocole du marché de Noël espace du moulin st Agnan

Nous remercions les participants de respecter ce règlement pour le bien être de tous

article1 : pour pouvoir avoir accès aux emplacements , les exposants doivent avoir remplis et réglé les formalités d'inscription

article2 : les objets et produits exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaires , les organisateurs ne sont pas responsables de pertes , vols, casses , ou autres détériorations

article3 : la disposition des stands ne peuvent être modifiés sans l'accord des organisateurs habilités

article4 : l'emplacement sera nominatif et attribué par les organisateurs en fonction des contraintes techniques et type de produit proposé, il ne pourra être cédé par l'exposant ,

article5 : les produits et objets exposés et proposés doivent être conformes à la description faite sur le bulletin d'inscription, l'association échange dell'arte se réserve le droit de faire retirer les produits et objets qui ne seraient pas dans l'esprit de la manifestation ou non déclaré

article6 : chaque exposant doit gérer la propreté de son espace ,mettre les emballages et autres objets non exposés à l'abri des regards et de laisser son emplacement vide de tous déchets à son départ

article7 : les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer à d'autres personnes , aux biens , ainsi qu'à l'aménagement et mobilier de la salle et doivent être couverts par leur assurance personnelle

article8 : tout branchement électrique pour un stand ne peut dépasser 250w pour des raisons évidentes de sécurité , tout exposant est responsable de ses appareils électriques et d'éventuels dégâts qu'ils pourraient occasionner

je déclare avoir pris connaissance du règlement du marché de Noël 2025 à st agnan et en accepte les termes

fait a le.....

signature

